

France-L'Isle-sur-la-Sorgue: Heating works

OJ S 127/2015 04/07/2015

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue

Postal address: Hôtel de Ville, rue Carnot

Town: L'Isle-sur-la-Sorgue Cedex

Postal code: 84801

Country: France

For the attention of: M. Grall Gilles

E-mail: g.grall@mairie-islesurlasorgue.fr**Internet address(es):**Address of the buyer profile: <http://islesurlasorgue.synapse-entreprises.com>Electronic access to information: <http://islesurlasorgue.synapse-entreprises.com>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://islesurlasorgue.synapse-entreprises.com>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

L'exploitation du matériel thermique des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, des adoucisseurs d'eau et traitement des circuits d'eau chaude sanitaire e.c. s (type P1-P2-P3) l'entretien des chaudières individuelles des climatiseurs et/ou pompes a chaleur (Type P2-P3) des bâtiments communaux de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 1: Maintenance and repair services

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'exploitation du matériel thermique des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, des adoucisseurs d'eau et traitement des circuits d'eau chaude sanitaire e.c.s (type P1-P2-P3) l'entretien des chaudières individuelles des climatiseurs et/ou pompes à chaleur (Type P2-P3) des bâtiments communaux de la ville de L'Isle-sur-la-Sorgue.

II.1.6. CPV code(s)

45232141 Heating works, 50721000 Commissioning of heating installations, 39137000 Water softeners, 50720000 Repair and maintenance services of central heating

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché est conclu pour une période de 7 ans fermes (sept) à compter de la date de notification du marché.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée dans l'ordre de service prescrivant le commencement des prestations.

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Budget principal de la commune.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire.

Si le groupement ne se présente pas dans la forme requise, sa candidature ne sera pas éliminée, par contre il sera contraint d'assurer cette transformation après attribution du marché. En application des dispositions de l'article 12-1-2 du ccag fcs le groupement solidaire sera détenteur d'un compte unique, géré par le mandataire du groupement
il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:
— En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
— En qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes
Description of particular conditions: L'Intéressement du titulaire constitue un objectif contractuel du contrat dans un souci de maîtrise de l'énergie.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les candidats peuvent utiliser les formulaires Dc1 (lettre de candidature) et Dc2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr
— Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire;
— Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail;
— Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance no2005-649 du 6.6.2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;
— Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (pouvoir de la personne signataire ou extrait du Kbis, extrait du PV de conseil d'administration...).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: — Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:
— Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années;
— Liste des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique;
— Les justificatifs des niveaux de qualification professionnelle ISO 9000.
— pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

AO15-02

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

12.8.2015 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Realisation de prestations similaires

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché, passé en application de la procédure négociée de l'article 35-ii.5 Ce nouveau marché concernera la réalisation de prestations similaires qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront précisées dans le C. C.A.P.

Communication avec les candidats

La communication avec les candidats pendant la durée de la consultation se fera exclusivement de manière électronique. A ce titre, il est demandé aux candidats de renseigner une adresse de courrier électronique consulté régulièrement lors du retrait du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur: <http://islesurlasorgue.synapse-entreprises.com>

visite obligatoire des sites uniquement pour les chaufferies

Les candidats devront, sous peine de rejet de l'offre, effectuer une visite obligatoire sur site pour juger des éventuelles difficultés pour l'exécution des travaux lui permettant de remettre une offre adaptée.

Pour ce faire, les candidats devront prendre contact avec la Direction du Centre technique Municipal pour une visite des lieux dès le retrait du dossier de consultation des entreprises, et ce pour juger l'ensemble des éventuelles difficultés liées à la réalisation des prestations. Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance des lieux et disposer de l'ensemble des informations pour réaliser correctement les prestations demandées par la Ville.

La visite sur sites s'effectuera avec:

M. Jacques Mezard — (Téléphone +33 490387750 — secrétariat centre technique municipal) ou un autre agent municipal le remplaçant.

Les dates de rendez-vous seront fixées par la Ville. Les candidats devront impérativement les respecter. A l'issue des visites les candidats sont censés connaître l'ensemble des difficultés liées à l'exécution des prestations. Il ne sera réalisé qu'une seule visite par candidat.

Il est à noter que tout candidat n'effectuant pas la visite obligatoire verra son offre non analysée et donc rejetée.

Enfin, il est précisé que lors des visites, aucune question ne devra être posée directement par les candidats à la personne chargée d'effectuer ces visites.

Si tel est le cas, ces derniers ayant méconnu le principe d'égalité de traitement, verront leurs offres écartées.

Chaque candidat devra envoyer par écrit ses questions au service de la commande publique dont l'adresse figure ci-dessous, cette dernière se chargera de transmettre la demande au service en charge du dossier et d'apporter les réponses dans les plus brefs délais.

Service de la commande publique

Hôtel de Ville — BP 50038

84801 L'Isle-sur-la-Sorgue Cedex

Tél. +33 490387972

Courriel: g.grall@mairie-islesurlasorgue.fr

L'Attestation de visite obligatoire transmise par la commune au candidat lors de cette visite sera à joindre aux pièces offre (art 3.1 du Rc) transmises par le candidat.

Conditions d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante:

<http://islesurlasorgue.synapse-entreprises.com>

Pour tout renseignement relatif à l'usage de la plate-forme, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de Synapse Entreprises: tél. +33 172339070 ou info@synapse-entreprises.com

Conformément à l'arrêté du 14.12.2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire. Cependant, il est vivement conseillé de s'identifier pour être informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées

Le fait d'avoir consulté ou obtenu par voie électronique les documents mis en ligne ne fait pas obstacle à la remise d'une offre sous format papier.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les réponses des candidats doivent parvenir à destination avant les date et heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence. Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Il appartient au candidat de prendre les mesures nécessaires pour tenir compte des délais de transmission. Les offres en dehors des délais prescrits ne seront pas prises en considération. Les candidats doivent impérativement choisir entre l'envoi électronique et l'envoi papier de leur offre. Si une candidature ou une offre est remise à la fois sous forme électronique et sous forme papier seule la dernière offre enregistrée sera prise en compte.

En cas de distribution par porteur (type Chronopost), les candidats doivent s'assurer que leur plis parviennent à l'adresse et aux heures indiquées afin qu'un récépissé puisse être délivré au porteur du pli.

Les conditions (sous format papier ou sous forme électronique) de remise des pièces sont fixées articles 4-4-1 et 4-4-2 du règlement de la consultation.

consultation infructueuse:

Si cette consultation est déclarée infructueuse, la commune se réserve le droit de relancer la procédure dans des conditions analogues à celles prévues à l'article 35 du Code des marchés publics

renseignements complémentaires:

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres précisée sur la page de garde du règlement de consultation (et cela même en cas de prolongation du délai de remise des offres), une demande écrite à:

Service de la commande publique
Hôtel de Ville — BP 50038
84801 L'Isle-sur-la-Sorgue Cedex
Tél. +33 490387972

Courriel: g.grall@mairie-islesurlasorgue.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de réception des offres

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 1.7.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Nîmes
Postal address: 16 avenue Feuchères, CS 88010
Town: Nîmes Cedex 09
Postal code: 30941

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: L'Introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27.11.2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative:

Référé pré contractuel: à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension: à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel: au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (recours Tropic): à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir contre les actes détachables préalables à la conclusion d'un contrat :à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.7.2015